

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AUBERVACANCES-LOISIRS DU MERCREDI 9 FEVRIER 2022

ETAIENT PRESENTS :

Yasmina Baziz – *Adjointe à Mme le Maire, déléguée à la jeunesse et à la réussite éducative*

Abdelkrim Benhacine – *Représentant titulaire des parents*

Rédouane Bensaber – *Membre actif*

Makhlouf Bouzelmat – *Représentant titulaire des parents*

Yonel Cohen-Hadria – *Membre de droit*

Nicole Cossard – *Membre active*

Naima El Hasnaoui – *Représentante titulaire des parents*

Christelle Esseng Edzang – *Représentante titulaire des parents*

Aurélié Esteves – *Représentante suppléante des parents*

Guillaume Godin – *Adjoint à Mme le Maire, délégué à l'enfance*

Meziane Hallalou – *Représentant suppléant des parents*

Djeneba Kampo – *Représentante titulaire des parents*

Hatoum Koma – *Représentante titulaire des parents*

Patrice Lavaud – *Membre actif*

Guillaume Lescaut – *Membre de droit*

José Leserre – *Adjoint à Mme le Maire, délégué aux finances*

Florencio Martin – *Président, représentant titulaire des parents*

Nacima Mahfoufi – *Représentante titulaire des parents*

Sabrina Mahfoufi – *Représentante suppléante des parents*

Hanane Rihani – *Représentante suppléante des parents*

Samia Riquelme – *Représentante titulaire des parents*

Naouale Zakhnine – *Représentante suppléante des parents*

Wouiame Zenkri – *Représentante suppléante des parents*

ADMINISTRATION :

Stéphanie Alberto – *Responsable pédagogique secteur loisirs*

Célia Bacchini – *Directrice d'Aubervacances-Loisirs*

Souad Baouia – *Responsable pédagogique secteur vacances*

Camille Borgeais – *Responsable administrative*

Pierre Martin – *Adjoint à la responsable pédagogique secteur loisirs*

ETAIENT REPRESENTES :

Lélia Ben Cheick – *Représentante suppléante des parents*

Lydia Kerleau – *Membre active*

Laurence Vachet – *Membre adhérents collectifs*

ETAIT INVITE :

Joseph Lopez – *Membre titulaire du CSE*

ETAIENT EXCUSES :

Olivier Androuet – *Membre actif*

Marie-Amélie Anquetil – *Membre de droit*

Bouchra Breuil – *Représentante suppléante des parents*

Hajer Chebbi – *Représentante suppléante des parents*

Noria Cherguia – *Représentante suppléante des parents*

Sabrina Cherifi – *Représentante titulaire des parents*

Mariam Siré Dembele – *Représentante suppléante des parents*

Marion Dino – *Représentante titulaire des parents*

Ilhem Kechkar – *Représentante suppléante des parents*

Jacqueline Leguillard – *Représentante titulaire des parents*

Ava Kamara – *Représentante suppléante des parents*

Chrystel Le Moing – *Représentante suppléante des parents*

Aurélié Ryser – *Représentante suppléante des parents*

Rolland Serge Sapim – *Représentant suppléant des parents*

Bachir Nait Amer – *Représentant suppléant des parents*

Marianne Tardieu – *Représentante suppléante des parents*

Ordre du jour :

- Accueil et présentation des nouveaux membres du Conseil d'Administration,
- Election du trésorier,
- Temps d'échange avec les parents représentants,
- Point sur la remunicipalisation,
- Point financier,
- Point centres de loisirs : bilan des vacances de Noël, actualités, COVID...,
- Point centres de vacances : présentation des séjours de février et printemps,
- Point divers.

M. Florencio MARTIN ouvre la séance à 19h10.

Le quorum est atteint car 23 membres sont présents et 3 sont représentés.

M. Florencio Martin entame la réunion en souhaitant la bienvenue aux nouveaux parents représentants, élus suite à l'Assemblée Générale du 11 décembre 2021.

Un tour de table de présentation est effectué.

Il soumet ensuite à l'approbation du conseil le procès-verbal de la dernière réunion.

Le PV est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que l'association, à la recherche d'un nouveau trésorier depuis le décès de M. Jacques Viguier, a finalement trouvé un candidat. Ce dernier, M. Olivier Androuet, n'a pas pu se rendre disponible ce soir mais sa candidature ayant retenu toute l'attention de la direction, son élection en tant que membre actif est soumise au vote ce soir.

En effet, M. Olivier Androuet, ancien parent représentant investi de la maison de l'enfance Robespierre, a une compétence en lien avec notre activité et notre public, en tant qu'éducateur spécialisé. Il est donc intéressant pour le bureau de l'association de le voir intégrer cette instance.

Mme Samia Riquelme demande si c'est l'association qui a été cherché ce monsieur ou s'il a postulé de lui-même.

Mme Célia Bacchini répond que c'est bien l'association, après un temps de recherche infructueuse, qui est allé au-devant de M. Olivier Androuet.

M. Makhlof Bouzelmat demande si les parents représentants auront l'occasion de rencontrer ce monsieur.

Mme Célia Bacchini répond qu'il sera présent lors du prochain conseil. Elle ajoute qu'il a déjà été présenté au membre du bureau de l'association.

M. Florencio Martin soumet la candidature de M. Olivier Androuet en tant que membre actif au vote du conseil.

Cette nomination est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

M. Florencio Martin ajoute que M. Olivier Androuet sera désigné trésorier lors du prochain bureau de l'association, comme le stipulent les statuts de cette dernière.

Il donne ensuite la parole aux parents présents pour le traditionnel temps d'échanges.

Mme Nacima Mahfoufi prend la parole et signale que malgré un contexte sanitaire difficile depuis les vacances de Noël, l'équipe d'animation de la maison de l'enfance (MDE) Charlotte Delbo a fait le

maximum pour permettre aux enfants de vivre normalement au centre. Pour cela, elle remercie les animateurs.

Mme Wouïame Zenkri ajoute qu'au sein de la MDE Laurent Réa le nécessaire a également été fait pour faciliter la transmission rapide d'informations aux parents tout en garantissant un accueil de qualité pour les enfants.

Mme Samia Riquelme signale que les familles ont pu constater que ce professionnalisme était maintenu depuis le début de la crise sanitaire et ce, malgré la crise sociale traversée par l'association.

Mme Naima El Hasnaoui prend la parole et remercie également l'équipe de la MDE Jacques Solomon pour le service sans faille assuré malgré des conditions sanitaires difficiles.

Elle ajoute que les questionnements des parents sont importants quant à l'accueil de leurs enfants à compter de septembre 2022. Selon elle, les familles manquent de visibilité : par qui seront encadrés les enfants, comment et où ?

Elle signale qu'un courrier a été envoyé par Mme le Maire aux parents signataires d'une pétition concernant la re-municipalisation de l'association. Ce courrier n'a pas permis de tempérer les inquiétudes et de créer une relation de confiance.

M. Florencio Martin déclare qu'un point concernant la re-municipalisation est à l'ordre du jour. L'association informera les parents concernant l'avancée du projet.

Mme Sabrina Mahfoufi prend la parole et remercie l'équipe de la MDE Tony Lainé pour leur investissement sans faille.

Elle ajoute que la réception de ce courrier en tant que signataire d'une pétition la questionne déontologiquement parlant. Elle se demande pourquoi ce courrier n'a pas été envoyé à l'ensemble des familles d'Aubervilliers.

Elle signale ensuite que nous sommes à quasiment 200 jours de la rentrée et que les parents n'ont toujours pas de données concrètes sur les temps péri et extrascolaires 2022-2023.

Elle conclut en déclarant que cette situation lui donne la sensation que la Municipalité est à la recherche d'électeurs et non pas de parents investis dans la vie de leurs enfants.

Mme Nacima Mahfoufi demande, comme lors des derniers conseils, à recevoir le rapport d'audit du cabinet EY.

M. Makhlof Bouzelmat prend la parole et déplore l'absence récurrente des élus au sein des conseils d'écoles du groupe scolaire Macé Condorcet. Cela ne laisse que peu de perspectives aux parents représentants lorsque ceux-ci tentent de relayer des informations importantes ayant trait, notamment, à la sécurité.

Mme Hanane Rihani signale que le courrier reçu, suite à la signature de la pétition, l'a laissé relativement perplexe. Elle aurait souhaité plus de transparence.

Mme Yasmina Baziz répond à M. Bouzelmat en signalant qu'il ne faut pas généraliser. Tous les élus ne sont pas systématiquement absents lors des conseils d'écoles.

Mme Samia Riquelme prend la parole et signale que, depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, elle a constaté un mieux sur la présence des élus lors de ces instances. Elle ajoute qu'il avait été abordé, lors d'une précédente réunion, que les parents représentants des différentes MDE pourraient occuper une place au sein de ces conseils d'école. Pour elle, c'est un leurre, en effet, à l'heure

actuelle, aucun sujet concernant les centres de loisirs maternels n'est abordé lors de ceux-ci. Ce n'est pas un lieu propice à ce type d'échange.

Mme Nacima Mahfoufi demande de nouveau ce qu'il en est du rapport d'audit mandaté par la Ville auprès d'Aubervacances-Loisirs.

M. Florencio Martin répond que l'association n'a pas eu le rapport mentionné. Des extraits ont été repris dans différents échanges écrits.

Mme Naima El Hasnaoui demande pourquoi ce rapport n'est pas à la disposition de l'association. Elle ajoute que cela constitue un manque de transparence, cela sonne même comme une décision arbitraire.

M. Florencio Martin répond qu'à l'heure actuelle, l'obtention de ce rapport ne changerait pas la situation. Quelles que soient les raisons ayant convaincu la Ville à re-municipaliser les activités de l'association, fallacieuses ou non, la décision est désormais prise.

M. Makhoulf Bouzelmat s'étonne que les principaux concernés à savoir l'association et les parents représentants, n'aient pas eu connaissance de ce document.

M. Florencio Martin prend la parole et revient sur un point évoqué plus en amont : il signale que la place des familles des centres de loisirs élémentaires a déjà été évoquée lors de temps de travail avec la Ville. Le projet global est en cours de construction.

Mme Nacima Mahfoufi demande à nouveau aux élus présents si le rapport d'audit pourra être communiqué aux parents représentants.

M. Yonel Cohen-Hadria répond que les élus de l'opposition demandent eux-mêmes ce rapport depuis un an sans succès. Il ajoute que cela traduit une volonté de ne pas le communiquer.

M. Makhoulf Bouzelmat déclare qu'il n'est possible de tirer des conclusions que lorsque l'on avance en toute connaissance de cause. Les parents demandent à être éclairés. Cela permettra peut-être de mieux comprendre la décision prise.

Mme Célia Bacchini informe le conseil que l'association a également demandé à avoir connaissance de ce rapport.

Mme Nacima Mahfoufi réitère sa demande.

Mme Samia Riquelme signale que les parents peuvent formaliser cette demande par un courrier si cela est nécessaire.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare que, depuis le début du conseil, les parents représentants s'évertuent à poser des questions qui restent systématiquement sans réponse. Il propose de laisser la parole aux élus présents afin d'obtenir certaines explications.

M. José Leserre répond que, concernant le rapport d'audit, les extraits concernant l'association lui ont été communiqués au travers des différents échanges de courrier.

Il ajoute que l'élément fondamental à retenir est la forme, qui semble pour la Ville, illégale de l'association telle qu'elle existe actuellement.

Il déclare que, à la rentrée scolaire 2022, rien ne va changer ni pour le personnel, ni pour les enfants et leurs familles.

Mme Samia Riquelme souhaite s'assurer que l'organisation sera réellement identique à celle des années précédentes.

M. José Leserre lui assure que cela sera le cas. Il ajoute qu'il est prévu que l'ensemble du personnel d'Aubervacances-Loisirs soit reçu.

Mme Célia Bacchini prend la parole et informe le conseil que des réunions mensuelles se tiennent avec l'administration de la Ville afin d'avancer sur le projet.

Pour le moment, l'accent a été mis sur la partie concernant les salariés mais l'association a en tête et à cœur de travailler également sur la place des enfants dans le projet mais également sur la place des parents dans l'organisation future. Ces différents aspects ont été précisés dès le début des discussions mais il fallait prioriser les actions nécessaires au transfert des activités de l'Association à la Ville pour début septembre.

Elle signale qu'à la demande d'Aubervacances-Loisirs, l'ensemble des salariés a été convié à une rencontre en Mairie. Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale Adjointe, le Directeur Enfance – Jeunesse ainsi que le Directeur des Ressources Humaines ont ainsi pu échanger en deux temps avec les salariés. Un premier temps a été organisé pour les agents fonctionnaires mis à disposition de l'association et également pour les fonctionnaires ayant demandé des disponibilités. Un second temps a été consacré aux salariés associatifs.

Suite à ces rencontres, le Directeur des Ressources Humaines a pu constater que, sans surprise, les salariés associatifs étaient novices quant à l'organisation et au fonctionnement de la fonction publique territoriale. Aussi, une initiation au cadre statutaire de la fonction publique sera organisée le 15 février prochain. Ce temps sera également propice à l'échange : des questions en lien avec les ressources humaines ont été recensées et seront posées à cette occasion.

Il a été convenu qu'un guide d'information sera mis à disposition des salariés d'Aubervacances-Loisirs suite à cette rencontre.

Mme Célia Bacchini ajoute que les réponses aux différentes interrogations du personnel évoluent plutôt favorablement pour le moment au fil des rencontres.

M. Florencio Martin ajoute que lors de ces temps de rencontre, le cadre juridique de reprise de l'association a été évoqué. Dans le cadre de l'article 12.24-3, le transfert de l'ensemble des salariés s'impose à la Ville qui doit donc avoir le souci de conserver la nature des contrats des salariés, leur rémunération et leur temps de travail.

Il ajoute que des éléments ont été transmis à la Ville afin de permettre la mise en corrélation des rémunérations actuelles et de celles envisagées.

Il signale que les échanges ont mis en exergue les éléments suivants :

- Pour les salariés relevant de la catégorie C de la fonction publique (animateurs principalement) : une stagiairisation en vue d'une titularisation est envisagée,
- Pour les salariés relevant des catégories B et A de la fonction publique (postes support et direction de MDE) : les salariés en CDI, contrat de droit privé seront repris en CDI, contrat de droit public.

Il ajoute que, concernant l'organisation des temps périscolaires en tant que tels, des groupes de travail existant seront ouverts aux équipes d'Aubervacances-Loisirs afin de permettre une co-construction du projet.

Il signale que la place des familles a évidemment été évoquée lors de ces temps de rencontre.

Il conclut en signalant que, dans le cadre du Comité Social et Economique (C.S.E) de l'association, une information-consultation devra être faite. Pour ce faire, il a été demandé à la Ville de fournir des éléments précis.

Mme Célia Bacchini prend la parole et signale que, concernant les salariés actuellement en C.D.D ou en contrat aidé (notamment C.A.E) dont les contrats s'achèvent avant le transfert, il a été convenu que des postes seraient ouverts par la Ville et que les salariés devraient postuler sur ces postes.

M. Florencio Martin ajoute que la Ville a tout intérêt à conserver ces salariés qui permettent de répondre à une nécessité réelle en matière de fonctionnement.

Mme Samia Riquelme demande comment les équipes peuvent se projeter alors même que le cœur du projet concernant l'enfance n'est pas acté. Elle trouve cela humainement difficile.

Mme Célia Bacchini précise que les éléments évoqués constituent une première étape. Les salariés doivent désormais être reçus individuellement. Elle ajoute que les centres de loisirs maternels (CLM) sont également au cœur d'une réorganisation. Des groupes de travail ont débuté. Ces groupes seront ouverts à Aubervacances-Loisirs sous peu. Pour le moment, les thématiques de ces groupes n'ont pas été communiquées à l'association.

Elle signale que lors des temps d'échanges en grand groupe, des situations individuelles précises ont pu être évoquées. Il a été répondu à la quasi-totalité des salariés qu'ils resteraient au même poste et / ou dans la même équipe.

M. José Leserre ajoute que lorsque cela est possible, les salariés conserveront leur fonction et leurs missions. Pour ceux pour lesquels cela ne serait pas le cas, tous les services de la Ville leur seront ouverts.

M. Guillaume Godin manifeste sa satisfaction sur la collaboration existante dans le cadre de cette réorganisation.

Mme Célia Bacchini répond que cela ne s'est pas fait sans encombre. Elle ajoute que de nombreuses discussions poussées ont été nécessaires afin d'en arriver aux conclusions actuelles. Pour exemple, elle signale que les salariés actuellement en C.D.I sur l'association ont cru un moment que leur reprise se ferait en C.D.D de trois ans renouvelables avec un CDI à l'issue de 6 ans.

Mme Sabrina Mahfoufi demande s'il n'existe pas un moyen de dispenser les salariés qui relèveraient de la catégorie C de la stagiairisation. Elle signale que c'est une piste à creuser car cela constituerait un signal positif envers les animateurs de l'association ayant déjà fait leurs preuves.

M. Guillaume Godin répond qu'à son sens, cela est impossible.

M. Florencio Martin déclare que l'association est en négociation sur tous les éléments qui lui sont présentés. Elle se penchera attentivement sur cette notion de stagiairisation le moment venu.

Mme Sabrina Mahfoufi prend la parole et demande quand arriveront des réponses concrètes concernant la place des enfants et des parents au sein de la nouvelle organisation, les possibilités ouvertes aux familles en centre de loisirs, la mise en place d'éventuelles réservations. Elle signale qu'il aurait été nécessaire d'avoir un rétro-planning en main afin de pouvoir se projeter. Elle demande ensuite aux élus présents si le modèle actuel des C.L.M les satisfait vraiment et si c'est sur cette base que va être construit le projet.

M. José Leserre répond que lors de l'Assemblée Générale de l'association, des difficultés en C.L.M avaient été évoquées par les familles présentes. Il déclare que ces éléments ont été retranscrits au service concerné directement. Il ajoute que l'objectif est de proposer la meilleure qualité d'accueil possible aux enfants et à leurs familles.

Mme Sabrina Mahfoufi demande ce qu'il en est de la réflexion concernant la réservation des places au centre de loisirs.

M. Guillaume Godin répond que ce projet est également co-construit par les professionnels. S'il s'avère que cela n'est pas faisable pour des raisons motivées, cela ne se fera pas.

Mme Nacima Mahfoufi demande qui va trancher sur ce type de décision.

Mme Aurélie Esteves signale que la mise en place des réservations risque de précariser des familles déjà en difficultés matérielles (parents intérimaires...). Elle ajoute que si cela se fait, le centre de loisirs sera alors réservé à des enfants n'ayant pas eu le choix, dont les parents ont pu anticiper leur réservation. Ce ne sera plus qu'une garderie et rien d'autre.

Elle déclare ensuite qu'elle trouve étrange que le projet relatif à la nouvelle organisation n'ait pas été construit plus en amont et ajoute qu'ayant été elle-même concernée par une reprise, il lui semble évident que les salariés ne seront réellement au courant de l'organisation qu'une fois que le transfert aura été fait.

Elle conclut en déclarant qu'à son sens, la place des parents représentants n'existe déjà plus.

M. Patrice Lavaud prend la parole et déclare qu'il ne comprend pas que la question de l'audit et du rapport associé aient été balayés si vite. Il ajoute que cela relève de la confiance mutuelle que de se voir remettre ce rapport qui concerne l'avenir de l'association et de ses membres.

Il signale que les élus donnent l'impression de ne pas ressentir l'inquiétude des parents présents, perplexes de n'avoir rien de concret sur le projet à venir pour leurs enfants. Il demande pourquoi les parents n'ont pas été associés dès le début des réflexions.

M. Makhoulf Bouzelmat demande aux élus s'ils comptent institutionnaliser la place des parents au sein du nouveau service péri et extrascolaire et si oui, sous quelle temporalité.

Mme Célia Bacchini répond que l'association a évoqué ce sujet et qu'elle l'évoquera autant que possible auprès de la Municipalité.

M. Florencio Martin ajoute qu'il comprend l'inquiétude des parents concernant leur place à venir. Il comprend que ces derniers veulent éviter une démarche pseudo-participative sans fondements réels.

Il ajoute, au sujet du rapport d'audit, qu'il lui semble curieux que l'ensemble des éléments concernant l'association soient représentés pas les quelques lignes transmises à la Direction alors que les rapports de ce type, surtout d'un cabinet comme EY, sont généralement plus conséquents. Il réaffirme la volonté de l'association d'obtenir la partie du rapport relative à AVL.

Mme Christelle Esseng prend la parole et demande pourquoi, afin de répondre à la demande et aux inquiétudes des parents, il ne serait pas envisageable d'intégrer ces derniers à des groupes de travail. Ils seraient ainsi associés à la réflexion.

M. José Leserre déclare qu'Aubervacances-Loisirs relayera les informations aux familles.

Mme Naouale Zakhnine prend la parole et demande ce qu'il en sera des budgets alloués aux équipes d'animation pour fonctionner. Elle alerte sur la situation des C.L.M actuel en indiquant que les équipes sont volontaires et compétentes mais que le manque de moyens est un vrai frein au quotidien. Elle demande ensuite ce qu'il va advenir des antennes des 10-13 ans.

Mme Nacima Mahfoufi réitère sa demande concernant le rapport d'audit. Mme Aurélie Esteves se joint à elle en réclamant la totalité de ce rapport.

Mme Célia Bacchini répond que la direction va ré-insister auprès de M. Guillaume Godin lors du prochain bureau de l'association.

Mme Nacima Mahfoufi demande à ce que le rapport soit transmis avant le 28 février.

M. José Leserre répond qu'il est désormais important de passer à autre chose et de tourner la page.

Mme Nacima Mahfoufi répond que si les questions sont redondantes, c'est qu'elles sont laissées systématiquement sans réponse de la part de la Municipalité.

Elle demande également si les parents pourraient obtenir une note de la Ville les informant de l'avancée du projet en cours, des pistes de réflexions, des tarifs envisagés...

M. Florencio Martin répond que l'association, dans le cadre de l'organisation de l'information consultation du C.S.E, a demandé des éléments à la Ville. Ces éléments seront également communiqués au CA.

M. Guillaume Godin répond que, concernant la tarification à venir, l'objectif est bien de permettre au plus grand nombre de fréquenter les structures de loisirs. Il n'est donc pas envisagé d'augmenter de manière irraisonnée les tarifs pour les familles.

Mme Nacima Mahfoufi déclare qu'étant donné le contexte et l'envergure du projet, les parents souhaiteraient être reçus par Mme le Maire.

M. Florencio Martin signale qu'il a été reçu en tant que représentant légal de l'Association.

Mme Célia BACCHINI, pour éviter un débat insoluble, s'engage à aborder la question du rapport d'audit et une éventuelle rencontre des parents en Mairie et ce lors du prochain bureau de l'association afin que M. Guillaume Godin puisse se faire le relais auprès de Mme le Maire.

M. José Leserre indique qu'il n'est pas favorable à cette rencontre puisque l'association a déjà été reçue en la personne de son Président et de sa Directrice.

M. Makhoulf Bouzelmat répond que le Président est le représentant légal de l'association mais pas des familles.

M. Florencio Martin ajoute que sous une autre mandature et en lien avec un changement d'organisation majeure pour les équipes et les familles, le Maire de l'époque, M. Jacques Salvator, était venu, en conseil d'administration, présenter lui-même le projet.

M. Yonel Cohen-Hadria prend la parole et signale qu'il trouve aberrant cette histoire de courrier réponse aux signataires de la pétition. Il demande ce qui a motivé ce choix.

M. Guillaume Godin répond que Mme le Maire a apporté une réponse aux parents qui en avaient demandé une.

M. Yonel Cohen-Hadria informe les nouveaux parents que lors de l'audit de l'association, l'échange n'a duré qu'une heure. Il signale que cette prestation a coûté 200 000 euros et qu'il ne comprend pas pourquoi la Ville ne fait pas preuve de transparence en diffusant les conclusions de cet audit.

Il ajoute que, bien que les choses semblent avancer, le personnel d'Aubervacances-Loisirs a déjà commencé à partir pour certains.

Il déclare ensuite que dans ce contexte de méfiance, il est difficile de croire que rien ne va changer et que les promesses vont être tenues.

Il ajoute qu'à son sens, il est indéniable que les réservations seront d'actualité en septembre.

M. José Leserre demande en quoi cela est un problème. Il réfute le coût de l'audit mentionné par M. Yonel Cohen-Hadria. Celui-ci est bien plus faible que le montant évoqué.

M. Yonel Cohen-Hadria répond que cela n'a pas fonctionné et ne fonctionnera pas.

Il ajoute que le Sénat vient de délibérer et fait actuellement machine arrière concernant le mode de gestion des associations : la volonté est désormais de re-responsabiliser ces dernières. Il demande pourquoi la Ville s'entête à aller à contre-courant de ces préconisations.

Il signale que la Cour des Comptes revient en 2023 et qu'il aurait été possible d'attendre son retour pour prendre une décision quant à l'avenir d'Aubervacances-Loisirs.

Il conclut en signalant que l'association, pour garantir que cela se passe au mieux, est désormais bridée sans ses prises de positions et que, de son côté, la Ville ne veut répondre à rien.

Mme Célia Bacchini répond que l'association et sa direction ont effectivement, en tant que professionnels, un rôle à tenir. Il n'empêche que, lors de l'ensemble des échanges avec la Municipalité et son administration, l'association a toujours et aura toujours à cœur de défendre l'intérêt des salariés, des enfants et des représentants.

Elle déclare que le fait de se sentir soutenu par les parents représentants et par l'ensemble des membres du conseil fait réellement du bien aux salariés de l'association. Elle ajoute que l'association est, certes, optimiste de par nature, mais reste néanmoins en veille concernant bon nombre de sujets (pause méridienne, mise en place des réservations...).

Elle ajoute qu'elle s'engage, suite aux réponses apportées par M. Godin concernant les sujets évoqués lors de la séance, à communiquer auprès des parents. Cela ne pourra pas se faire avant le 9 mars.

M. Florencio Martin rappelle que, si le conseil d'administration est une instance de débat, les échanges doivent rester sereins. Il convient donc que les uns et les autres ne se prennent pas à partie. Contrairement à d'autres instances, les élus sont venus et n'ont pas joué la politique de la chaise vide.

M. Makhoulf Bouzelmat répond que l'intention des parents n'est pas de prendre à partie les élus présents mais bien d'obtenir des informations directes de leur part.

Mme Célia Bacchini déclare que, selon ce qui a été annoncé à l'association, tout est organisé pour que l'ensemble des salariés puisse avoir une perspective claire de l'avenir avant de partir en congés, soit au plus tard avant fin juin.

Mme Samia Riquelme répond qu'à son sens, aucune réponse ne sera apportée avant fin août. Cette échéance de temps permettra ainsi que l'été se déroule sans accrocs.

Mme Sabrina Mahfoufi prend la parole et se dit peinée de devoir intervenir dans un climat aussi peu apaisé. Elle ajoute que l'absence de réponses aux questions posées à de nombreuses reprises électrise l'atmosphère. Elle signale que le fossé entre la Ville et les parents représentants semble se creuser de plus en plus sans qu'aucun signe d'apaisement n'émerge.

Elle remercie l'équipe de l'association de tenir bon malgré un contexte si tendu.

Elle regrette enfin que les propositions doivent systématiquement venir des parents et que rien ne soit fait de manière spontanée par la Ville.

Mme Yasmina Baziz répond que certaines réponses ont été apportées aux parents.

Mme Naima El Hasnaoui prend la parole et déclare qu'elle a le sentiment d'être méprisée par certains élus présents. Elle ajoute que si elle avait des réponses, elle serait, ce soir, auprès de ses enfants plutôt qu'à débattre si tard.

Elle signale qu'ayant travaillé dans ce domaine, elle est consciente que les audits sont mandatés avec des objectifs précis.

Elle déclare ensuite que devenir fonctionnaire n'est pas nécessairement l'objectif d'une vie pour tous.

Elle conclut en signalant que devoir attendre sans réponse et vivre sur des espoirs est très pénible.

Au regard de l'heure tardive, M. Florencio Martin clôt la séance à 22h06, sans pouvoir aborder l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour.